

# **Conditions de location de IMMO VALFREJUS**

## **RESERVATION :**

Toute réservation doit être accompagnée d'un acompte de 25% du montant total du séjour, et de 100% des primes d'assurance si vous désirez les souscrire.

Le solde devra être réglé 1 mois avant la date d'arrivée.

Le règlement peut être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de IMMO VALFREJUS, carte bancaire, chèques vacances ou espèces.

En cas de réservation de dernière minute, le prix intégral sera réclamé et ne sera payable que par carte bancaire.

## **PRIX :**

Nos prix, TTC, comprennent : la mise à disposition du logement, charges comprises (eau, électricité et chauffage sauf E.D.F. dans certains chalets), et le nettoyage avant l'arrivée.

Ils ne comprennent pas : la taxe de séjour, payable à l'arrivée définie par la commune, les draps et serviettes, le forfait par semaine pour votre animal domestique, toute prestation supplémentaire ainsi que la caution de bonne occupation.

Cette dernière varie de 200 € à 500 € selon les logements et devra être versée à l'arrivée par chèque libellé en euros. Elle vous sera restituée par courrier au maximum 10 jours après votre départ, déduction faite des manquants ou détériorations constatées, ainsi que des sommes éventuellement dues à IMMO VALFREJUS.

## **SERVICES :**

Le ménage : les tarifs incluent un ménage avant le début de séjour. L'appartement devra être rendu en état de parfaite propreté. Dans le cas contraire, une prestation ménage vous sera facturée de 35 € à 100 € selon le type de logement.

Animaux : les animaux domestiques sont acceptés dans certains de nos logements moyennant une participation de 25 € par animal et par semaine payable à l'arrivée.

Sa présence devrait être signalée lors de la réservation. L'animal devra être tenu en laisse à l'intérieur des immeubles et aux abords, sous peine de sanction. Nous nous réservons le droit de refuser les animaux agressifs.

Location de linge : draps et taies d'oreillers sont proposés à un prix forfaitaire de 7€ par personne.

Location de téléviseur : disponible dans la plupart de nos logements pour 45 € la semaine.

## **ARRIVEES ET DEPARTS :**

La remise des clefs s'effectue à partir de 16 heures. Elles doivent être restituées à l'agence avant 10 heures le jour du départ. Tout départ postérieur à l'heure fixée entraînera l'exigibilité d'une journée supplémentaire.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, il est indispensable d'avertir l'agence.

## **REGLEMENT INTERIEUR :**

Un règlement intérieur est affiché dans chaque résidence. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

Le nombre de personnes occupant le logement ne pourra être supérieur à la capacité du logement loué sous peine de résiliation immédiate de la location par le loueur, sans que des dommages et intérêts puissent être réclamés par le locataire.

Aucun des objets installés dans le logement ne doit être déplacé dans un autre logement. Tout objet transféré d'un appartement à l'autre sera considéré comme manquant et retenu comme tel sur la caution.

## **INFORMATIONS TOURISTIQUES :**

Les informations concernant les activités sportives et de loisirs de la station et de ses environs mentionnées en brochure nous sont transmises par l'Office de Tourisme et vous sont données à titre indicatif. Elles ne sauraient engager notre responsabilité.

## **INFORMATION SUR LE SEJOUR :**

État des lieux, inventaire et propreté du logement : vous devrez signaler les inventaires incomplets et formuler toute réclamation sur place auprès du responsable dans les 24 heures suivant votre arrivée dans le logement.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Les éventuels dégâts et objets manquants vous seront par conséquent facturés suite à l'évaluation faite par IMMO VALFREJUS.

Les cas de force majeure : les catastrophes climatiques, nuisances ou travaux entrepris par des particuliers ou par les autorités publiques, qui pourraient occasionner des désagréments, ne pourront faire l'objet d'aucun dédommagement.

## **RESPONSABILITE :**

IMMO VALFREJUS ne saurait être tenue responsable en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels, dégradations ou dégâts que vous pourriez occasionner à l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers.

## **ANNULATION DE SEJOUR :**

Vous devez notifier l'annulation, par courrier recommandé, à IMMO VALFREJUS 120 Rue des Bettets 73500 Valfréjus/Modane.

La date de réception de la notification détermine la date d'annulation.

En cas d'annulation 30 jours avant la date d'arrivée, aucune pénalité ne sera retenue.

Dans le cas d'une annulation, quel qu'en soit le motif, intervenant moins de 30 jours et plus de 21 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera conservé, de 20 à 15 jours avant l'arrivée, il sera retenu 50% de prix du séjour, de 14 à 7 jours il sera retenu 75% du prix du séjour et de 6 à 'No Show' il sera retenu 100% du prix du séjour.

En cas de non présentation, 24h après la date d'arrivée prévue, la réservation est considérée comme annulée du fait du locataire et IMMO VALFREJUS se réserve le droit de louer l'appartement sans aucune indemnité pour le client défaillant.

## **GARANTIE ANNULATION :**

Vous pouvez souscrire à une garantie annulation, dont le montant est égal à 5 % du séjour. Cette assurance, souscrite au plus tard lors de la confirmation de votre réservation, permet de vous garantir : Du remboursement de la totalité des sommes versées déduction faite du montant de la prime de garantie.

La garantie s'exerce dans les cas suivants :

Décès, maladie ou accident affectant l'assuré, le conjoint, les ascendants et descendants directs ainsi que toute personne vivant habituellement sous son toit. Cette garantie doit impérativement être justifiée par un certificat médical interdisant tout déplacement ou occasionnant l'hospitalisation de l'assuré ou des ayants droit.

Licenciement, mutation ou report de congés de l'assuré ou de son conjoint.

Pour bénéficier de cette garantie IMMO VALFREJUS devra être impérativement informée, au plus tard le jour de l'arrivée, en joignant une pièce officielle justifiant l'annulation. Toute réception postérieure à la date du séjour entraînera l'annulation du droit à la garantie.

**TOUT LOCATAIRE RECONNAÎT SON ADHÉSION AUX PRÉSENTES CONDITIONS DONT IL DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE.**